

Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière du 30 avril 2020 – Décision Modificative n°1 2020

Débat de politique générale

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Mes chers collègues, face à la crise sanitaire sans précédent que traversent actuellement la France et le monde, les Élus du Groupe de Gauche et Républicain du Conseil départemental souhaitent prendre toute leur part au travail collectif et être force de proposition pour contribuer à de nouvelles actions et politiques départementales. Nous entendons le faire en restant fidèles à nos valeurs et en nous fixant quelques priorités simples : la protection de la santé des Sarthoises et des Sarthois, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales renforcées par la crise, la sauvegarde des emplois et des revenus des salariés et indépendants, tout cela en mettant en avant la nécessité de changer de modèle de développement pour prendre pleinement en compte les enjeux de la transition écologique et énergétique qui n'est pas seulement un sujet pour demain mais qui doit aussi guider notre action ici et maintenant.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de maintenir le fonctionnement démocratique de l'Assemblée départementale en cette période troublée de confinement. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un gage d'efficacité pour la collectivité et d'une meilleure adéquation avec les besoins et les manques qui s'expriment dans nos territoires où nous sommes tous à pied d'oeuvre auprès de nos concitoyens.

Nous sommes convaincus que la gestion au jour le jour de la crise sanitaire mobilise totalement le Conseil départemental avec notamment la question clé de la fourniture d'équipements de protection en priorité au personnel soignant et l'accompagnement des personnes, à celles et ceux qui restent exposés dans le cadre de leur activité professionnelle mais aussi à l'ensemble de la population dans la mesure du possible au plus vite et en vue du déconfinement.

Il nous paraît tout d'abord essentiel de porter la plus grande attention à la situation des jeunes Sarthois, particulièrement impactés par cette crise dans le cadre de leur scolarité, de leurs études ou de leur entrée dans la vie active.

Le domaine de l'économie et de l'emploi est sévèrement touché par la crise du coronavirus et ses conséquences. Tout doit être mis en oeuvre pour pallier les dégâts causés à l'emploi en protégeant et en accompagnant les salariés, les entreprises et les personnes à la recherche d'emploi.

Nous sommes, par ailleurs, profondément convaincus que résister à la crise et préparer l'après ne sera possible que dans le cadre d'une solidarité entre les collectivités et territoires et des mécanismes de péréquation efficace.

Notre attention doit être portée sur les personnes en difficulté, à savoir les publics fragiles, précaires, les personnes âgées isolées ou en situation de handicap, les personnes sans domicile fixe, les femmes et enfants victimes de violences domestiques, les personnes migrantes et/ou sans papiers vivant en situation de précarité pour qui la pandémie et le confinement viennent aggraver les difficultés qu'elles vivent déjà au quotidien.

Nous sommes également mobilisés face au risque que fait porter la crise actuelle sur la pérennité de l'ensemble du monde associatif et des structures collectives dans tous les domaines : culturel, sportif et solidarité en priorité mais aussi dans le champ environnemental et économique.

Au nom du Groupe, je voudrais remercier et féliciter l'ensemble des agents de notre collectivité départementale pour leur engagement et leur action de solidarité auprès de nos concitoyens sarthois.

Dans le débat qui s'ouvre, nous interrogerons sur les actions envisagées pour la sortie du confinement, des demandes de précision sur les méthodologies en particulier sur le retour des collégiens dans leurs établissements, sur le transport des élèves handicapés, sur la restauration dans les collèges mais aussi sur les aides exceptionnelles aux assistants familiaux, aux entrepreneurs en difficulté, par exemple. Nos interrogations porteront également sur l'évolution et les risques encourus par nos finances départementales. C'est pourquoi au regard de tout ce qui vient d'être évoqué face à cette situation exceptionnelle et inédite, nous voterons pour le plan de soutien départemental et la décision modificative n° 1.

Commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Je me félicite du travail des soignants et de l'ensemble des personnes qui ont oeuvré dans le cadre du confinement.

Les aides sont proposées au titre de mars et avril, mais nous supposons qu'elles interviendront au-delà de la période de déconfinement.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je ne reviens pas sur le caractère exceptionnel de la situation. Je salue l'organisation de cette réunion et la mobilisation des services départementaux. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, on se rend compte de l'importance du rôle des collectivités locales auxquelles on demande beaucoup, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

J'émettrai une suggestion en faveur du secteur associatif, notamment des associations en charge des quartiers relevant de la politique de la ville, dont le Département est un acteur au titre du contrat de ville.

Généralement, nous votons les subventions aux associations aux environs du mois de juin. Serait-il possible d'anticiper le vote de ces subventions afin de les verser un petit plus tôt ? L'État a déjà versé ses subventions, ce que ne pourra pas faire Le Mans Métropole en l'absence de Conseil communautaire dans la mesure où nous nous situons entre deux tours d'une élection municipale qui nous empêchent de délibérer. Certaines associations seront donc placées en difficulté. Aussi serait-il une bonne chose que le Département accélère les choses.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Les conditions ne sont pas faciles, mais il s'agit d'un exercice démocratique qui nous tient tous à coeur et qui permet à la population de nous suivre en direct. Peut-être pourrions-nous maintenir cette formule à l'avenir.

Je me joins également aux remerciements que vous avez adressés au personnel départemental qui assure la continuité indispensable du service public depuis le début du confinement.

Je reviens maintenant sur les mesures très positives qui ont été prises et qui motivent notre vote favorable aujourd'hui – et pas uniquement dans le domaine de la solidarité. Le Département a réussi à se faire le relais des demandes, par exemple, de masques par les communes sarthoises. Il a remonté la capacité d'Inovalys à pratiquer des tests au niveau national et a procédé à des concertations sur les politiques départementales susceptibles de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens.

Le Département est intervenu comme un relais, mais aussi comme une soupape de sécurité, ce qui est le rôle central d'une collectivité, en instaurant des politiques qui empêchent la dégringolade sanitaire, sociale et économique. C'est le sens d'une partie des propositions formulées sur l'accompagnement aux personnes, aux familles, aux associations, aux responsables d'entreprise. En outre, le Département a innové en proposant des actions nouvelles. Au cours du débat, nous présenterons des propositions pour aller plus loin.

S'agissant de la solidarité, je veux saluer la volonté départementale de ne pas limiter l'aide aux structures sociales et de reporter au dialogue de gestion l'analyse des dépenses effectives en 2021.

Mme Lemeunier l'a évoqué, nous souhaiterions que l'aide aux assistants familiaux soit portée jusqu'au mois de mai en raison du confinement prévu à la mi-mai et en raison de l'absence de retour total dans les écoles, collèges et lycées avant la fin du mois.

Par ailleurs, comment le Département envisage-t-il la reprise des activités des assistants maternels ? Sans doute convient-il d'être vigilants à la situation des MAM dont les charges n'ont pas diminué et qui ne sont pas les mêmes que celles supportées par les assistants maternels à domicile. Il conviendrait de déterminer

dans quelle mesure la crise a engendré des difficultés financières afin d'éviter la fermeture de ce type de structure.

Ma dernière question porte sur les aides aux associations caritatives, notamment sur le plan de l'aide alimentaire. Dans le rapport, vous souhaitez maintenir les subventions actuelles. Au-delà du maintien, envisage-t-on de les augmenter en faveur de ces structures qui ont lancé des appels dans la presse ? Je pense au Secours populaire ou à Emmaüs. Nous pourrions étudier la façon dont nous pourrions être présents dans ce temps donné pour éviter une dégringolade de ces associations qui ont joué un rôle central au cours de la crise.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Merci, Monsieur le Président, de tout ce que vous avez mis en place pour nous permettre de tenir notre session dans les meilleures conditions possible, même si je ne suis pas un grand amateur de tels systèmes. Je voulais intervenir sur le RSA. Lorsque l'on voit la dégringolade économique des entreprises et par ricochet les effets pour les salariés, il faut être prêt à répondre au mieux possible aux demandes d'aide, et ce dans tous les domaines.

Il est un dispositif sur lequel notre collectivité peut intervenir. La Commissaire régionale de lutte contre la pauvreté dispose de quelques financements pour répondre à certaines situations. Ils figurent dans le Plan de lutte contre la pauvreté, en direction des enfants en particulier. Il y a là des actions à envisager pour répondre aux besoins actuels et à venir.

Le Département est présent dans tout ce que nous essayons de construire pour répondre aux besoins. J'ai appelé M. Le Président sur la mise en place d'un dispositif qui n'a pu aboutir, mais le Département n'en est pas responsable.

Un responsable du collège Alain Fournier, situé à proximité de la salle Barbara, est venu me voir pour m'informer que des denrées achetées ne seraient pas utilisées et demandait ce qui pouvait être fait. Nous avons réfléchi afin de nourrir les personnes qui viennent à la salle Barbara et au-delà.

Cette expérience malheureuse du virus a créé des solidarités ou a amplifié celles qui préexistaient. Les rapports de solidarité entre les différentes collectivités, en tout cas entre les différents acteurs, se sont renforcés.

La Banque alimentaire joue un rôle central. Sans la distribution qu'elle réalise dans différentes structures, de nombreuses personnes ne pourraient se nourrir. Ce sont des sujets sur lesquels il nous faudra revenir au cours des semaines à venir et étudier l'articulation de manière plus amplifiée encore. Il y a eu un avant, il y aura un après et il y a « le pendant », c'est-à-dire maintenant. Nous verrons comment se déroulera le déconfinement du 11 mai, mais il ne réglera pas toutes les situations – selon moi, il en amplifiera.

Je reviens sur le RSA. Les relations entre le CCAS du Mans et les services du Département sont excellentes et nous essayons de trouver ensemble des réponses aux situations posées. C'est compliqué pour tout le monde, car nous ne pouvons recevoir les personnes physiquement, les dossiers sont montés par téléphone, mais tout le monde est dans le coup. Nous ne pouvons que nous féliciter de nos relations sur le plan technique. Les agents sont très impliqués et prêts à répondre. Quand les choses vont bien, il faut le dire. Constaté que nous sommes sur la même longueur d'onde en pareilles circonstances fait du bien.

Je pense qu'il faut prendre contact avec la Commissaire régionale au sujet des financements possibles. Il ne s'agit pas des financements pour des financements mais de trouver des solutions adéquates à la situation présente et à celle à venir.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Suite aux annonces du Premier ministre mardi dernier, les collégiens sarthois de sixième et de cinquième retourneront au collège le 18 mai prochain, laissant au Département à peine trois semaines pour se préparer. La situation n'est pas simple et impose que nous nous organisions pour assurer une rentrée sans mettre personne en danger, que ce soit les élèves, les enseignants ou nos agents du Département.

De nombreuses questions se posent sur la désinfection des locaux et des matériels qui devra sans doute être quotidienne. Disposons-nous d'agents en nombre suffisant pour assurer cette désinfection ? Faudra-t-il procéder à des recrutements ?

La question des masques se pose également. Vous avez répondu, Monsieur le Président, que les agents disposeront de masques. Pour les élèves, la question est de savoir qui du Département ou de l'Éducation nationale les prendra en charge. S'il s'agissait de l'Éducation nationale, les collèges devraient ponctionner sur leurs fonds de réserve et réunir un CA, ce qui, pour l'heure, n'est pas possible. De nombreuses questions se posent pour ceux qui ne disposent que de fonds de réserve limités.

La question des sanitaires et de la restauration est anxiogène. Respecter toutes les mesures dans le cadre de la restauration reste le plus difficile.

Quid de l'internat, sachant que les repas sont assurés par les lycées qui ne devraient pas rouvrir ? Il faudra trouver des solutions de restauration des enfants.

Je remercie M. Vallienne de l'organisation de la Commission Réussite éducative qui aura donc lieu mercredi prochain, dans le cadre de laquelle nombreuses seront les questions à régler.

Notre groupe travaille toujours de façon très constructive. Nous souhaitons poursuivre dans ce sens au sein de la commission.

S'agissant du dispositif de prêts de tablettes et d'ordinateurs pour les élèves qui n'en disposaient pas, des demandes subsistent, tout n'ayant pas été assuré en temps et en heure dans chaque collège. Après recensement, des élèves restent à équiper. Des élèves ne reprendront pas les cours le 18 mai. Des élèves ou des parents ont des problèmes. Serait-il possible de faire un point avec chaque collège ?

Pourrions-nous revoir le dispositif pour les élèves décrocheurs qui sont de plus en plus nombreux ? Plus le confinement s'éternise, plus le décrochage est sévère. Des dispositifs ont été mis en place. Ne pourrions-nous pas les réactiver ?

Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci à vous, Monsieur Vallienne, d'avoir organisé une réunion de la Commission mercredi prochain.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je commencerai par une remarque qui fait suite aux propos de M. Vallienne. Il est consternant de constater que les collectivités locales ne sont toujours pas informées de mesures qu'elles doivent prendre en matière d'éducation, que ce soit les communes pour les écoles primaires et maternelles, les Départements pour les collèges, les Régions pour les lycées, même si, pour eux, la question se posera plus tard.

On sait depuis longtemps que le déconfinement interviendra. Il est terrible de penser que nous sommes un peu laissés à nous-mêmes pour nous organiser et que des consignes arriveront plus tard, qui ne s'inscriront peut-être pas dans le sens dans lequel nous aurons travaillé. C'est une façon d'envisager les choses qui interroge.

Les deux questions que je poserai n'appellent pas forcément de réponses aujourd'hui, car je pense qu'elles devront être étudiées par la commission. Nous savons que le Département s'occupe surtout de fournir le gîte et le couvert dans les établissements. On ne peut pour autant pas se désintéresser de l'aspect social ni des élèves qui sont aujourd'hui déconnectés des établissements. Je m'exprime en tant que professionnel de l'éducation : nous le constatons, les élèves que nous maintenons en activité sont ceux qui ne posaient pas de problème de suivi. Ceux que nous avons « perdus » au cours de la période de confinement sont ceux

qui étaient déjà en perdition et nous craignons qu'ils ne retrouvent pas le chemin de l'école après en avoir été privés pendant six mois. Je souhaiterais que le Département étudie cette question, même s'il ne s'agit pas de sa compétence première. Comment pouvons-nous accompagner les établissements sur le plan du recensement et reprendre contact avec les familles que nous aurions perdues de vue – peut-être avec les travailleurs sociaux ?

Ma seconde suggestion porte sur la restauration scolaire, mais je parle un peu dans le vide dans la mesure où j'ignore comment les choses vont s'organiser. Au cours de la période, serait-il possible de porter davantage l'accent sur la question des circuits courts pour aider le tissu économique sarthois ? Nous avons plusieurs producteurs locaux et il serait utile de faire jouer la solidarité en demandant d'abord aux établissements de commander en proximité les produits servis aux élèves

Comme je vous l'ai dit, je n'attends pas de réponse ; en revanche, je lirai avec attention le compte rendu qui sera réalisé de la Commission Réussite éducative.

Nelly HEUZÉ (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

Monsieur le Président, merci pour la tenue de cette session « extra-ordinaire » !

S'agissant des collègues, j'ai téléphoné hier à la principale du collège Le Vieux Colombier pour obtenir des informations sur le projet d'accueil des élèves. Elle m'a fait savoir que l'expérimentation avait lieu dans le collège lui-même. Comme l'a fait remarquer M. Leproust, nous aurions aimé être associés. Ce n'est pas un reproche mais, en tant qu'administrateurs, nous sommes attachés aux collèges, aux conseils d'administration desquels nous siégeons. Nous serons attentifs à la reprise.

Le Premier ministre a annoncé que les classes de sixième et de cinquième reprendraient le 18 mai, les lycéens au mois de juin. Les classes de quatrième et de troisième n'ont pas été évoquées. Nous avons supposé que les élèves rentreraient au mois de juin et qu'il s'agissait d'un oubli de sa part, mais tout est dans le flou depuis le début.

Mme Criscolo, la principale, qui se félicitait de la tenue de ces expérimentations et réflexions au sujet desquels le Conseil départemental et les services sont très mobilisés, s'interrogeait sur les masques des enfants et sur leur financement. Sera-ce par les fonds de réserve de chaque collège, auquel cas il faudra réunir les CA des collèges, par le Département, par l'État qui remboursera ?

J'avais noté que certains cuisiniers avaient été déployés dans les EHPAD. Combien de personnels ont été concernés et cette action a-t-elle porté ses fruits ? Que se passera-t-il lors du déconfinement ? Ces cuisiniers reviendront-ils in situ ? Comment la situation se présente-t-elle ?

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

J'interviendrai sur l'éventuelle réouverture des collèges dans la mesure où il nous faut attendre de savoir si notre Département est classé en rouge ou en vert. Je mettrai en avant la notion de responsabilité car nous allons prendre un risque. Le Président du Conseil départemental doit organiser les services en liaison avec les principaux des collèges. Le cahier des charges dont nous ignorons encore le contenu risque d'être assez épais. Si nous n'arrivons pas à y répondre, vous engagerez, Monsieur le Président, votre responsabilité de la même façon qu'en tant que maire, élu en charge de la réouverture de l'école, j'engagerai ma responsabilité si je ne réponds pas au cahier des charges imposé. Cette question me taraude. À Villaines-sous-Malicorne, nous serons en mesure d'accueillir 75 élèves, quinze fois cinq. Je ne vois pas comment nous pourrions répondre au cahier des charges et garantir aux parents que les conditions sanitaires seront satisfaisantes. En termes de responsabilité, je m'interroge sur les suites qu'une telle situation pourrait engendrer.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je voudrais livrer deux exemples positifs.

Les gestionnaires ont pris l'initiative de donner leurs denrées périssables aux associations alimentaires. Je trouve que c'était là un effort intéressant, qui aurait pu être généralisé sur le plan départemental. En fait, j'ignore si cela a été le cas.

Au collège de l'Épine, neuf tablettes ont été prêtées. Chaque semaine, le collège a imprimé les exercices pour les familles ne disposant pas d'imprimantes. Une véritable solidarité s'est instaurée dans différents établissements. Par ailleurs, des associations, telles que Emmaüs Connect, sous l'impulsion du Gouvernement, et Linux Maine, localement, ont fourni des ordinateurs aux structures d'aide à l'enfance, contribuant ainsi à la continuité éducative.

Ma question rejoint celle portant sur les coûts d'internat. Les parents d'élèves s'interrogent sur le remboursement possible des coûts de la restauration collective, les forfaits étant souvent trimestriels. Je ne sais ce que le Département envisage sur ce point. En tout cas, recevez tout notre soutien dans un contexte sans visibilité et où l'on recherche l'équilibre entre des parents qui s'inquiètent légitimement sur le retour des enfants dans les établissements et des jeunes qui n'attendent que cela.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque*)

Je voudrais insister sur l'importance de bien gérer l'ouverture des collèges. Je pense qu'il est primordial de les rouvrir pour des raisons sociales, ainsi que cela a été dit par le ministre Blanquer lui-même. Une partie des élèves sont très décrocheurs. Même s'ils ne représentent pas un gros pourcentage, je ne voudrais pas entendre que l'on pourrait faire une croix dessus car c'est précisément eux qui ont besoin de la collectivité et de l'Éducation nationale. Si nous les laissons de côté, nous savons que nous ne les récupérerons pas. L'action qui consiste à associer les travailleurs sociaux et les établissements est essentielle et le Département doit s'investir largement sur les dispositifs d'accompagnement.

Il semble que la rentrée dans les écoles soit facultative. Pour les collèges, je n'ai pas bien saisi si elle serait facultative, mais il me semble que l'école facultative n'est pas un bon signal pour les élèves et les familles.

Le Département a en charge l'organisation de la restauration scolaire. Faut-il ouvrir ou non les cantines ? Nous entendons beaucoup de choses à ce sujet. Doit-on demander aux élèves d'apporter leur panier-repas ? Il faut impérativement proposer une solution collective de restauration scolaire aux élèves, qui pourrait revêtir des formes diverses si l'on n'est pas en mesure d'ouvrir les salles de restaurant trop petites. En tout cas, des solutions de paniers organisées par la collectivité et par le Département sont aussi possibles. Cela se pratique à l'occasion des sorties scolaires. Nous sommes dans une période où on risque d'assister à la rotation des élèves, en tout cas, il faut que toutes les pistes soient étudiées pour fournir les repas d'une façon ou d'une autre aux élèves, bien sûr, en circuits courts.

S'agissant des masques, les établissements se demandent qui les fournira : l'Éducation nationale ou le Département ? Dans l'ignorance de la réponse, nous attendons tous des précisions.

Non, ne laissons pas tomber les élèves décrocheurs. Il est primordial de rouvrir les écoles pour eux. En tant que responsables, maires ou Président de Département ou de Région, nous travaillons dans l'humain, avec des enfants. Nous n'aurons jamais la certitude de pouvoir mettre en oeuvre toutes les mesures qui seront exigées, quelles qu'elles soient, ni les certifier à 100 %. Pour connaître un déconfinement depuis deux semaines, je dis que c'est possible mais rien ne peut être contrôlé en totalité. Il faut partir du principe que nous mettons tout en place pour diminuer les risques au maximum, sachant que le risque zéro n'existe pas. Il faut se donner les moyens. M. Hubert l'a souligné, se garantir le soutien de l'État et un discours clair sur ce qui doit être réalisé.

Les enfants décrocheurs sont un sujet primordial, il ne faut pas les laisser tomber.

La restauration est nécessaire, également pour des raisons sociales, car nous savons que des enfants viendront à l'école sans leur panier-repas.

Merci de m'avoir écoutée.

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Sur la difficulté qui sera celle des petits commerçants, des artisans et des autoentrepreneurs, mon intervention va dans le même sens que celle de notre collègue Patrick Desmazières. Je ne reviens donc sur ses propos, je suis entièrement d'accord avec lui.

Ma question prolonge sa réflexion concernant le recensement des difficultés qui vont se faire jour. Puisque nous voyons passer un certain nombre de marchés publics devant la commission d'appel d'offres, serait-il possible d'avoir une idée, même approximative, des difficultés de certaines entreprises liées à la non-réalisation des engagements pris dans le cadre de ces marchés publics ? Si tel est le cas, cela aura un impact sur les chantiers en cours. En avons-nous une estimation, et comment remédier à ces difficultés en anticipant le plus possible ?

Puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, j'en profite pour poser une question supplémentaire. Nous entendons parler de plus en plus de déconfinement, je voulais vous interroger sur celui des personnels départementaux et vous demander comment s'organisera le retour sur site et le travail en présentiel de nos agents.

Commission Développement numérique et Réseaux électriques

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Vous avez rencontré les représentants d'Orange il y a quelque temps avant le confinement : où en sont-ils de leur planning d'équipement des communes équipées par le Département, mais qu'Orange ne dessert pas à ce jour ?

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

Nelly HEUZÉ (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

Merci pour ce temps, même court, consacré à la culture. Parmi les personnes en détresse, on oublie de citer les acteurs culturels et les artistes et, plus généralement, le spectacle vivant. Pour eux, le déconfinement n'est pas à venir, il n'en est pas encore question. Leurs spectacles sont annulés les uns après les autres. Ils commencent à être en détresse financière, même si le chômage partiel et le statut d'intermittent ont été prorogés et il est surtout très pénible pour eux de n'avoir aucune visibilité, non seulement à court terme mais aussi à long terme. Les répétitions n'ont pas lieu, les projets ne sont pas engagés.

Je voulais remercier le Département d'avoir pris en considération les demandes de subventions, de les avoir honorées et même versées. La situation de la pratique amateur est déjà difficile mais, outre le fait que de nombreux pratiquants amateurs permettent l'engagement de professionnels, la pratique professionnelle elle-même est réellement en danger.

Qu'en est-il actuellement du Centre culturel de la Sarthe ? Je ne parle pas des festivals annulés ou reportés à l'année prochaine, mais de la situation de nos agents salariés. Ils sont, me semble-t-il, au nombre de quinze. Sont-ils en télétravail ou au chômage ? Qu'est-il envisagé pour eux ? Durant le déconfinement, les grands musées ne peuvent pas rouvrir, mais qu'en est-il des petits musées ? L'Abbaye royale de l'Épau compte-t-elle parmi les petits musées ?

Véronique Rivron a très justement dit que nous avons un devoir citoyen à remplir. Si les associations locales qui promeuvent la culture peuvent aider les professionnels et les salariés même si les projets n'ont pas lieu, ce sera une bonne chose. Je m'en fais le porte-parole.

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

En introduction, même si ce n'est pas très original, je voudrais saluer les agents des collectivités, ceux du Département mais aussi ceux des autres collectivités, de nos mairies entre autres, qui ont été très présents pendant cette période, et ont su travailler tous ensemble. Nous allons aussi, si vous en êtes d'accord, délivrer un satisfecit à tous les élus sur le terrain. Tous autant que nous sommes, que nous soyons élus départementaux ou municipaux, nous avons répondu présents. Je tenais à le souligner. On peut parfois faire dans l'autosatisfaction !

Ma première réflexion sera politique, au sens noble du terme. Nous avons à nouveau pu constater un désengagement total de l'État : on nous renvoie toutes les responsabilités, on nous livre très peu d'informations et l'on nous demande d'organiser les rentrées scolaires et le déconfinement. Aussi, je voudrais m'adresser aux collègues de cette instance qui siègent dans des associations comme l'Association des Départements de France ou celle des Maires de France. Je sais que vous êtes quelques-uns à y siéger. Dans la mesure où il nous a été demandé autant d'engagements qui ont généré des dépenses, ne pourriez-vous pas réclamer l'abandon des 1,2 % au titre de la contractualisation entre l'État et les collectivités ? Ce serait un geste intéressant de la part de nos gouvernants. J'émet donc le souhait que vous puissiez poser la question dans les associations d'élus au sein desquelles vous siégez.

Par ailleurs, je pensais qu'un point serait fait sur le RSA et le logement, mais j'ai cru comprendre que nous passerions ensuite directement à la commission des finances. Je me permets donc de poser maintenant mes interrogations à ce sujet.

Le maintien des droits aux allocataires RSA qui entrent dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire votée à la mi-mars générera très certainement des indus. Certes, le Département devra se les faire rembourser par la suite, mais je souhaiterais qu'un regard personnalisé soit porté sur ce remboursement, car il ne s'agira pas de mettre encore plus en difficulté les concitoyens les plus démunis. Parfois, il n'est pas très aisé de rembourser un indu. Cet indu doit être remboursé, je l'ai dit et j'y insiste. Mais peut-être porter un regard particulier sur la façon dont il sera réclamé aux allocataires du RSA serait-il utile.

Pour ce qui est de la culture et du tourisme, comme Mme Heuzé, je pense que nous devons porter un regard attentif sur les acteurs locaux de la culture. Il nous faudra être inventifs et peut-être leur demander de penser à organiser de petites animations. Quand je dis « petites », ce n'est absolument pas péjoratif mais nous voyons bien que, dans un premier temps, les grands rassemblements ne seront pas autorisés. C'est pourquoi il serait sans doute préférable d'organiser des festivals de plus petite envergure, accueillant moins de spectateurs. Notre territoire sait compter sur des acteurs qui en sont capables.

Enfin, en ce qui concerne le tourisme, nous devons, bien évidemment vanter les attraits de notre Département. Je le dis toujours, que ce soit à Sarthe Tourisme ou devant cette Assemblée, nous les premiers, nous devons en dire du bien et inciter ne serait-ce que les Sarthois à y rester. En période de confinement, je le sais bien, nous avons tous envie de nous évader, mais nous devons être présents aux côtés de nos acteurs locaux, culturels et touristiques pour inventer de nouvelles façons d'être ensemble. Je salue toutes les actions qui ont été menées en ce sens et le travail accompli par Sarthe Culture et Sarthe Tourisme dans cette période si compliquée.

Jacqueline PÉDOYA (*Conseillère départementale du canton Le Mans 5*)

Je ne peux que m'associer aux remerciements adressés au Département, plus largement sur la façon dont le Département et la Ville travaillent ensemble. Je sais, Monsieur le Président, que vous avez échangé avec le maire du Mans et, en cette période, il me semble que nous devons penser « collectivités » au sens large : Région, Département et Ville. C'est sans doute l'aspect le plus important pour veiller au bien-être aux habitants du département, de ses villes et de la région.

Je ne reviendrai pas sur les propos des uns et des autres sur lesquels nous sommes tous d'accord, mais je tenais à signaler à Véronique Rivron que nous sommes entièrement d'accord avec son propos et que nous nous attachons avec le maire du Mans à mettre en place la meilleure façon de travailler pour proposer aux Manceaux et aux Sarthois la vision la plus originale possible de notre Département. C'est tout à fait possible, nous avons des richesses qui sont plus ou moins bien connues et plus ou moins bien exploitées. Il est vrai que l'on a toujours tendance à aller voir ailleurs, alors que des lieux passionnants sont à découvrir dans la Sarthe. Avec le service Tourisme de la Ville du Mans, nous sommes en train de réfléchir à des circuits et des parcours qui dépasseraient les limites de la ville. J'aurai l'occasion d'en reparler très prochainement avec Véronique Rivron.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette réunion très largement ouverte aux avis des uns et des autres.